

Les projets de centrales solaires flottantes se multiplient

Les projets de centrales solaires au sol exigent du foncier et grignotent souvent des terrains agricoles ou forestiers, pouvant susciter des craintes. Le solaire flottant serait une alternative. Reportage dans les Bouches-du-Rhône.

[Actu-Environnement.com](https://www.actu-environnement.com/actu-environnement.com/ae/news/projets-centrales-solaires-flottantes-38661.php4#xtor=ES-6) / [Reportage vidéo](#) | 03 décembre 2021 | [Baptiste Clarke](#)
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/projets-centrales-solaires-flottantes-38661.php4#xtor=ES-6>

À Peyrolles-en-Provence, dans les Bouches-du-Rhône, une centrale solaire est en cours de construction sur 12,6 hectares. Sa particularité ? Les 43 000 panneaux photovoltaïques flottent sur un plan d'eau. Ils sont, en effet, fixés à des flotteurs et forment un immense îlot solaire.

Sur le plan technique, la grande difficulté, c'est d'assurer la mobilité de ce type d'installation : le niveau du plan d'eau peut varier, ici, de 3 à 4 mètres. L'installation est bien ancrée au fond de l'eau grâce à des centaines de corps morts de plusieurs tonnes chacun, mais avec le vent et l'inclinaison des panneaux, la centrale bougera de plusieurs mètres, à l'horizontale cette fois. **Voir la technique mise en place dans le reportage vidéo.**

En plus d'éviter le grignotage de terres agricoles, le solaire flottant présente un autre avantage : l'eau rafraîchit les panneaux solaires. En été, lorsqu'ils surchauffent, ils perdent en rendement. Du coup, l'eau aurait un effet rafraîchissant et permettrait de gagner 10 à 15 % de rendement. Résultats, les surcoûts de l'installation par rapport à une centrale au sol seraient amoindris, voire totalement amortis. Cela reste à confirmer pour l'installateur et exploitant Boralex, dont c'est la première expérience en solaire flottant. Des études et analyses vont être menées, notamment en partenariat avec le CEA.

Cette centrale d'une puissance de 14,7 MWc et d'un coût de 15 millions d'euros produira l'équivalent des besoins électriques de 6 400 foyers, hors chauffage. L'installation couvre une partie du plan d'eau d'environ 80 hectares, une gravière en fin d'exploitation. Conséquence : « *Le projet ne présentait pas de contraintes environnementales particulières* », affirme le conducteur de travaux de Boralex, Alexis Glandière. C'est un site qui entame sa reconversion. Reste à voir les impacts que les panneaux auront sur la reconquête du site par la faune et la flore. Des suivis scientifiques devraient avoir lieu, notamment sur le milieu aquatique et l'avifaune.

© Tous droits réservés Actu-Environnement *Reproduction interdite sauf [accord de l'Éditeur](#) ou [établissement d'un lien préformaté](#) [38661] / [utilisation du flux d'actualité](#).*